



ASSOCIATION ÉTUDIANTE
DE POLYTECHNIQUE

CA101

Avis pour un meilleur contrôle des armes à feu au Canada

RÉDACTION PAR

Jean-Philippe Adielou

Administrateur de l'Association Étudiante de Polytechnique

Neal Granal

Vice-Président aux Affaires externes de l'Association Étudiante de Polytechnique

Manuel Klaassen

Président de l'Association Étudiante de Polytechnique

Nikolay Radoev

Président de l'Association Étudiante des Cycles Supérieurs de Polytechnique

Association Étudiante des Cycles Supérieurs de Polytechnique
2500 Chemin de Polytechnique
Montréal, QC H3T 1J4
aecsp@aecsp.qc.ca



Association Étudiante de Polytechnique
2500 Chemin de Polytechnique
Montréal, QC H3T 1J4
aep@aep.polymtl.ca



ASSOCIATION ÉTUDIANTE
DE POLYTECHNIQUE

2018-09-01

But de cet avis

Ce document vise à mettre en contexte les revendications de PolySeSouvient, de la Coalition pour le contrôle des armes ainsi que celles de l'AEP pour ensuite inviter les associations étudiantes à se positionner sur le sujet du contrôle des armes à feu. L'objectif est de créer un mouvement au sein du milieu étudiant canadien pour contrer l'affaiblissement des lois fédérales et provinciales et pour inciter les gouvernements à renforcer les lois actuelles.

La création de ce mouvement est d'autant plus urgent étant donné que les étudiants d'aujourd'hui se trouvent dans l'ère de fusillades dans les écoles, de même que dans un contexte où les crimes, la violence et les suicides commis par arme à feu sont en croissance progressive depuis le début du démantèlement de la loi canadienne en 2012.

Le mouvement "March For Our Lives" des étudiants de Parkland constitue un modèle d'engagement civique pertinent et inspirant pour les étudiants canadiens, ayant non seulement reçu l'appui de la population canadienne par le biais de nombreuses manifestations à travers le pays, mais également en réclamant des mesures similaires que celles réclamées par les groupes d'intérêt public canadiens; notamment l'interdiction des armes d'assaut (les mêmes armes qui ont été utilisées dans le cadre des tueries de masse aux États-Unis sont pratiquement toutes légales pour possession privée au Canada).

Enfin, la réaction du public face à la fusillade du 22 juillet 2018 à Toronto a démontré l'appui du public canadien pour une intervention plus robuste que le projet de loi C-71, particulièrement en lien avec l'accès aux armes de poing.

TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITIONS	1
<i>Qu'est-ce qu'une arme de poing ? Qu'est-ce qu'une arme d'assaut ?</i>	<i>1</i>
<i>Différentes classes d'armes pour l'enregistrement</i>	<i>1</i>
2. INTRODUCTION	2
3. MISE EN CONTEXTE	3
4. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS	5
1989	5
1989-1990	5
1991	5
1992	5
1995	6
1999	6
2004	6
2006	6
2009	6
2011	7
2012	7
2013	7
2016	7
2017	7
2018	8
5. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.....	8
6. RÉOLUTION ASSOCIATIVE.....	9
7. CONCLUSION	10
8. CONSULTATIONS.....	11
9. SOURCES	12

1. DÉFINITIONS

QU'EST-CE QU'UNE ARME DE POING ? QU'EST-CE QU'UNE ARME D'ASSAUT ?

Selon la définition populaire, une arme de poing (« handgun ») est une arme manipulable à la main si aucune modification n'y est apportée.

Bien qu'il n'y a pas de définition d'une "arme d'assaut" dans le cadre législatif canadien, la définition populaire englobe toute arme conçue pour des fins militaires, c'est-à-dire pour tuer des humains - le plus rapidement ou efficacement possible - à l'aide de munitions particulièrement "performantes" et autres accessoires militaires (Cukier, 2005) (ex: la capacité d'accepter un chargeur détachable, la présence d'une crosse pliable, la présence d'une monture pour baïonnette, la présence d'une poignée pour pistolet sur une arme longue, la présence d'un cache-flamme, la présence d'un bipied, etc.).

DIFFÉRENTES CLASSES D'ARMES POUR L'ENREGISTREMENT

Au Canada, il existe trois classes d'armes à feu : sans restriction, à autorisation restreinte et prohibées. Voici les définitions de la GRC :

Sans restriction

Il s'agit des carabines ou des fusils qui ne sont pas à autorisation restreinte ou prohibés. La plupart des armes d'épaule courantes sont des armes à feu sans restriction. De nombreuses armes d'assaut le sont également.

À autorisation restreinte

- a. Arme de poing;
- b. Arme à feu pourvue d'un canon de moins de 470 mm de longueur qui peut tirer des munitions à percussion centrale d'une manière semi-automatique;
- c. Arme à feu conçue ou adaptée pour tirer lorsqu'elle est à une longueur de moins de 660 mm;
- d. Arme à feu désignée comme telle par le Règlement (Gouverneur général, 1998)

Prohibée

- a. Arme de poing pourvue d'un canon dont la longueur ne dépasse pas 105 mm ou conçue ou adaptée pour tirer des cartouches de calibre 25 ou 32;
- b. Arme à feu modifiée de façon à ce que la longueur du canon soit inférieure à 457 mm ou que la longueur totale de l'arme soit inférieure à 660 mm;
- c. Arme automatique, qu'elle ait été ou non modifiée pour ne tirer qu'un seul projectile à chaque pression de la détente;
- d. Arme à feu désignée comme telle par le Règlement (Gouverneur général, 1998)

Au Canada, les armes à feu sans restriction n'ont pas besoin d'être enregistré, sauf au Québec et ce, à partir du 29 janvier 2019. Les autres classes doivent être enregistrées. Présentement, il y a 839 295 armes de poing et 183 333 armes prohibées enregistrées au Canada, pour un total de 1 022 628 d'armes à feu enregistrées au nom d'un particulier (Gendarmerie royale du Canada, 2017). Dans tous les cas, un propriétaire d'arme doit posséder un permis de possession et d'acquisition (PPA).

Cependant, la classification des armes à feu est souvent arbitraire d'une perspective de sécurité publique, la réglementation concernant les variantes d'armes restreintes ou prohibées est désuète, et certaines règles, dont celles touchant les chargeurs à haute capacité, font l'objet d'échappatoires (PolySeSouvient, 2018).

2. INTRODUCTION

Suite à la tuerie du 6 décembre 1989, les étudiants et les étudiantes de l'École Polytechnique ont lancé une vaste pétition pour obtenir un meilleur contrôle des armes. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'elle a été présentée à la ministre de la Justice Kim Campbell dans le hall de l'entrée principale de l'École. Appuyés par plus de 560 000 signatures, les étudiants et les étudiantes ont réclamés une série de mesures de contrôle des armes, incluant l'interdiction des armes d'assaut et l'enregistrement de toutes les armes à feu. C'était le début d'une vaste campagne sociale, par la suite pilotée par la Coalition pour le contrôle des armes, qui a mené à l'adoption de deux projets de loi: le **C-17** en décembre 1991 et le **C-68** en décembre 1995. Cette dernière législation comprend un système de permis de possession ainsi que l'enregistrement de toutes les armes à feu.

En 2012, le projet de Loi fédéral **C-19** abolit le registre des armes d'épaule, ainsi que d'autres mesures critiques, mais moins connues (RCMP, 2016). Il s'agissait alors d'un recul majeur pour les défenseurs d'un meilleur encadrement des armes à feu ainsi que pour la sécurité publique au Canada. Le même gouvernement conservateur a, en 2015, adopté le projet de loi C-42 affaiblissant davantage les contrôles encore en place.

Depuis ces affaiblissements à la loi canadienne, les homicides par armes à feu (David, 2017) et les crimes liés aux armes à feu en général (menaces, vols à mains armées, etc.) ont augmenté trois années de suite (Cotter, 2018). C'est pendant cette même période qu'a été observée une augmentation notable du nombre de propriétaires d'armes à feu et d'armes de poing (augmentation de 50% en 5 ans) (Cain, 2017).

Actuellement, le projet de loi **C-71** chemine au Parlement (Naumetz, 2018). Il est le résultat d'une promesse électorale du Parti libéral du Canada (PLC) et relève du ministre de la Sécurité publique Ralph Goodale. Bien que cette nouvelle législation constitue un pas dans la bonne direction, elle demeure aux yeux des militants pro-contrôle un strict minimum, qui ne priorise pas la sécurité publique en matière d'armes à feu.

Ainsi, dans la foulée du mouvement **March For Our Lives**, initié en 2018 par nos confrères et consœurs au Sud, plusieurs associations étudiantes constatent l'importance d'une prise de position à ce sujet par les associations étudiantes du Canada en entier. De plus, suite à la tuerie de masse dans l'école secondaire à Parkland, des répercussions tragiques de plus en plus évidentes découlant de l'élimination de mesures de contrôle cruciales sur la sécurité des Canadiens. Ce qui justifie d'autant plus la gamme d'actions entreprises par PolySeSouvient en collaboration avec plusieurs associations étudiantes.

3. MISE EN CONTEXTE

La plateforme du Parti Libéral du Canada (PLC) contient l'annulation des changements apportés par le projet de loi **C-42** qui permet le transport d'armes prohibées ou d'armes à autorisation restreinte sans permis et presque n'importe où dans une province (P., 2018). Cette promesse figure de manière encore plus explicite dans la lettre de mandat du Premier ministre du Canada adressée au ministre de la Sécurité publique (Trudeau, 2015).

Dans sa plateforme, le PLC s'engageait à annuler le pouvoir discrétionnaire que s'est octroyé le gouvernement conservateur pour renverser les décisions de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) quant à la classification des armes à feu. De plus, il promettait la réinstauration des registres de ventes dans les boutiques d'armes (qui existaient depuis 1977), ainsi que le retour de l'exigence pour un vendeur de vérifier la validité du permis de possession d'un acheteur potentiel. Ces deux mesures ont été éliminées en 2012 en même temps que le registre des armes d'épaule. Le Barreau du Québec et la GRC affirment que l'élimination de la vérification des permis rend le système entièrement dépendant de la bonne foi du vendeur d'armes. En outre, plusieurs autorités policières et gouvernementales (PolySeSouvient, 2012) ont affirmé que l'élimination des registres de vente facilite le détournement d'armes vers des marchés illégaux. Ce détournement a précisément été observé par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans un rapport d'experts sur les armes illégales. (Rideout, 2017)

La moitié des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles proviennent de sources domestiques : soit volées de propriétaires canadiens, soit détournées vers l'illégalité, soit utilisées à de mauvaises fins par leurs propriétaires légaux (Rideout, 2017). Alors même qu'aux États-Unis, les marchands d'armes à feu ont l'obligation de documenter leurs ventes et de rendre cette documentation au gouvernement lorsqu'un commerce ferme ses portes, il n'en est rien au Canada. Des témoignages des autorités (Ervin, Wyatt, Harel, Hanson, 2012), citées par PolySeSouvient, confirment qu'arrimer les inventaires d'armes au mécanisme de suivi des ventes minimise les détournements vers le marché illégal.

Malheureusement, la plupart des mesures dans le projet de loi **C-71** sont des demi-mesures (PolySeSouvient, 2018). La législation écarte toute une série de réglementations essentielles à un contrôle des armes efficace dont l'interdiction des armes d'assaut semi-automatiques (soit les mêmes que celles utilisées dans l'écrasante majorité des tueries de masse récentes aux États-Unis, comme le fameux AR-15). Plusieurs modèles, dont le "TAR-21", une arme semi-automatique développée par les Forces de défense israéliennes, sont même non-restreints (PolySeSouvient, 2017 novembre) (i.e. non enregistrés - les forces policières ne peuvent pas les retracer). La GRC est présentement contrainte d'autoriser l'entrée sur le marché canadien de nouveaux modèles d'armes d'assaut (PolySeSouvient, 2017 mai). Il s'agit des mêmes armes que celles détenues par les membres de groupes de milice apparus au Canada au cours des dernières années (Radio-Canada, 2017).

4. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

La section suivante permet de bien saisir l'historique et les faits saillants du mouvement initié par les étudiants de Polytechnique il y a près de 30 ans. Elle détaille les événements débutant en 1989 jusqu'à maintenant. Le tout, pour mettre l'accent sur les tragédies qui sont survenues dans le milieu scolaire et souligner l'importance de la mobilisation étudiante sur cet enjeu.

1989

Tuerie à l'**école Polytechnique Montréal**. Quatorze femmes, dont treize étudiantes, nous quittent. Le tueur a utilisé une arme semi-automatique acquise légalement, soit un Ruger mini-14 avec deux chargeurs de 30 balles, arme qui demeure légale et non restreinte aujourd'hui.

1989-1990

Campagne pour un meilleur contrôle des armes des étudiants de Polytechnique par l'entremise d'une pétition ayant recueillie plus de 560 000 signatures ("papier"!); Lancement de la Coalition pour le contrôle des armes avec la collaboration des étudiants.

1991

Adoption de la Loi **C-17** sous le Parti conservateur de Brian Mulroney, introduisant des nouveaux critères pour l'obtention d'un permis d'acquisition d'armes non restreintes (photo, deux références, période d'attente de 28 jours, formation sur la sécurité, formulaire exigeant des renseignements plus détaillés); réglementation claire sur l'entreposage et le transport sécuritaires de toutes les armes; interdiction des chargeurs grande capacité limitant le nombre de cartouches à 5 pour arme longue et 10 pour armes de poing.

1992

Tuerie à l'**Université Concordia** qui a fait quatre morts (professeurs) et un blessé (employé). L'université a mené une campagne pour interdire les armes de poing

1995

Adoption du projet de loi **C-68** sous le Parti libéral: création de la “Loi sur les armes à feu” et introduction des permis de possession (remplaçant les permis d’acquisition), un contrôle sur les munitions (permis obligatoire pour acheter des munitions); enregistrement de toutes les armes, soit dorénavant les armes non restreintes (armes d’épaule) en plus des armes restreintes (armes de poing enregistrées depuis les années 30) et prohibition des armes d’assaut avec mécanisme de mise à jour.

1999

Fusillade à l'école **W.R. Myers High School**, à Taber en Alberta (à 275 kilomètres au sud-est de Calgary) par une jeune de 14 ans. Un élève est décédé et un autre est blessé.

2004

Fusillade dans le stationnement de l'**École secondaire Bramalea**, à Brampton en Ontario. Les élèves de l'école sont confinés pendant de longues heures. Une enseignante est tuée.

2006

Fusillade au **Collège Dawson**, à Montréal: une étudiante de 18 ans est tuée et une vingtaine de personnes sont blessées. Le tueur a utilisé une arme acquise légalement, le **Beretta CX4**, une arme qui à l'époque était restreinte (qui fait l'objet de quelques contrôles supplémentaires). Douze ans plus tard, l'arme est non seulement toujours légale malgré les efforts de victimes de tueries, mais nouvellement disponible en version non restreinte (non enregistrée, non traçable).

2009

Première tentative du Parti conservateur du Canada d'abolir le registre des armes d'épaule par le projet de loi **C-391**.

2011

Publication par la GRC d'un bulletin qui "interprète" la loi de manière à créer une échappatoire concernant les limites légales de cartouches pour les chargeurs : dorénavant certains chargeurs peuvent dépasser les limites de 5/10 balles.

2012

Adoption du projet de loi **C-19** du gouvernement conservateur abolissant l'enregistrement des armes à feu non restreintes et détruisant les données existantes sur ces millions d'armes (sauf au Québec - l'enregistrement se poursuivra jusqu'en 2015 à cause d'une injonction des tribunaux), éliminant l'obligation de vérifier la validité du permis d'acheteur potentiel d'une arme non restreinte et, peu après, élimination des registres de vente des armes non restreintes dans les entreprises d'armes à feu.

2013

Année lors de laquelle le taux d'homicide par balles avait atteint son plus bas niveau en plus de 30 ans, notamment à cause de la baisse des meurtres par armes d'épaule - soit les armes ayant fait l'objet de nouveaux contrôles. C'est aussi à partir de cette année qu'a débuté le renversement de la tendance à la baisse, soit un taux d'homicides par balles et de criminalité par armes qui ne cesse d'augmenter (2014, 2015 et 2016 selon les données disponibles).

2016

Fusillade qui fait 4 morts et plusieurs blessés dans **l'École communautaire de La Loche** en Saskatchewan.

2017

Tuerie à la **Mosquée de Québec** qui a fait 6 morts et 19 blessés commise avec une arme de poing en possession légale. Le tueur, membre d'un club de tir, avait initialement utilisé une arme d'assaut avec deux chargeurs de 29 balles, mais cette arme s'est enrayée au premier coup. Il a utilisé toutes les balles sauf deux qui était dans les cinq chargeurs (10 balles) pour son arme de poing. Le tireur, aussi étudiant à l'Université Laval, avait aussi identifié les groupes féministes étudiants comme cibles potentielles.

2018

Dépôt du projet de loi C-71 du PLC.

Tuerie à l'École secondaire Marjory Stoneman Douglas à Parkland, en Floride, faisant 17 morts et 17 blessés, pour la majorité des étudiants. Début du mouvement **March For Our Lives**.

Le conseil municipal de Montréal a adopté le 20 août 2018 à l'unanimité une motion réclamant qu'Ottawa interdise les armes d'assaut et de poing, emboîtant ainsi le pas à la Ville de Toronto.

5. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Bien qu'un contrôle des armes efficace nécessite la mise en oeuvre d'une gamme de mesures interagissant à différents niveaux (dépistages des candidats aux permis, contrôles sur les ventes, traçabilité des armes saisies/récupérées, entreposage et transport sécuritaire, retraits préventifs, etc.), le mouvement des associations étudiantes a choisi de cibler un aspect en particulier, soit les limites qu'il devrait y avoir sur la puissance destructrice des armes (et leurs accessoires) disponibles au public. Ainsi, les recommandations suivantes s'adressent au gouvernement fédéral.

1. **Que le gouvernement du Canada interdise la possession privée d'armes à feu conçues pour tuer des humains rapidement et efficacement**, notamment les armes d'assaut (versions civiles semi-automatiques d'armes militaires) ainsi que les armes de poing à caractère militaire (ex : à gros calibre (Braga et Cook, 2018) et/ou qui acceptent des chargeurs à grande capacité (Benabdallah, 2018));
2. **Que le gouvernement renforce les mesures concernant les chargeurs** afin de les limiter à cinq cartouches et d'éliminer toute échappatoire permettant de contourner l'intention du législateur (Cain, 2013), incluant l'interdiction les chargeurs pouvant être modifiés de manière à dépasser les limites légales en termes de nombre de cartouches permises (PolySeSouvient, 2014) (Beedy, 2016).

6. RÉOLUTION ASSOCIATIVE

- **Compte tenu** que les lieux d'enseignements constituent des lieux ciblés par des tireurs de masse;
- **Compte tenu** que la grande majorité des armes utilisées dans le cadre de tueries de masse au Canada étaient en possession légale;
- **Compte tenu** que pratiquement toutes les armes utilisées dans des récents massacres aux États-Unis sont légalement disponibles au Canada;
- **Compte tenu** de la crédibilité des étudiantes et étudiants dans ce dossier, tel que démontrée par l'efficacité de la campagne des étudiants américains;
- **Compte tenu** de l'importance de l'union des associations étudiantes à un tel mouvement afin d'en accroître le poids et l'impact;
- **Compte tenu** que les dernières années ont été particulièrement marquées par des événements malheureux reliés aux armes à feu à l'échelle pancanadienne;
- **Compte tenu** qu'il existe actuellement un Momentum au Canada pour faire avancer la cause du contrôle des armes à feu.

IL EST RÉSOLU QUE:

1. *[Association étudiante]* **endosse les demandes formulées dans cet avis en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu;**
2. *[Association étudiante]* **communiquera cette position à son député fédéral ainsi qu'au Ministre de la Sécurité publique et de la protection civile du Canada;**
3. *[Association étudiante]* **participera, selon ses moyens et capacités, à des actions ponctuelles et concertées avec les autres associations participantes en vue de faire avancer la cause du contrôle des armes à feu.**

7. CONCLUSION

Le contrôle des armes n'est pas un enjeu qui devrait être vu comme partisan ou qui devrait être argumenté par appel à des valeurs. C'est un enjeu de santé et de sécurité publique qui nécessite un débat utilisant des données probantes visant l'intérêt général. Les sondages confirment que la vaste majorité des Canadiens, ainsi que la majorité des propriétaires d'armes, sont en faveur de mesures plus sévères (PolySeSouvient, 2018). Malheureusement, la politisation du débat, où le PCC promeut systématiquement les intérêts des groupes pro-armes, a fait perdre de vue l'intérêt général et la sécurité publique des Canadiens aux principaux partis politiques. Même le PLC, qui se présente comme le parti pro-contrôle, adoucit ses positions malgré les revendications du public et des experts. Le tout, en vue de minimiser le mécontentement des propriétaires d'armes (Rana et Mazereeuw, 2018)

La fusillade survenue dans les rues de Toronto le 23 juillet 2018 qui a fait deux morts (une fillette de 10 ans et une jeune femme de 18 ans) ainsi que de nombreux blessés, a provoqué un vigoureux débat pancanadien sur le contrôle des armes à feu, duquel a émergé une voix quasi unanime en faveur de contrôles plus stricts, notamment au niveau de l'accès aux armes de poing. S'ajoute à cette tragédie une autre fusillade qui vient de survenir à Fredericton qui a fait quatre morts, dont deux policiers (Fraser, 2018). Ce n'est seulement qu'à la suite de ces tueries que les médias commencent à rapporter les faiblesses de la loi canadienne actuelle et l'augmentation systématique des crimes par armes. Le PLC promet maintenant des mesures supplémentaires au projet de loi C-71 sans pour autant les nommer (Stone, 2018). Ainsi, nous espérons que ce mouvement étudiant poussera le gouvernement fédéral à implémenter des mesures qui seront suffisantes et nécessaires.

8. CONSULTATIONS

Wendy Vasquez

Présidente de la Confédération pour le Rayonnement Étudiant en Ingénierie au Québec

Guillaume Lecorps

Président de l'Union Étudiante du Québec

L'Association Étudiante des Cycles Supérieurs du HEC

Association étudiante de l'École nationale d'administration publique

9. SOURCES

- Beedy D. (2016, 01). Rifles converted to automatic fire an increasing risk, RCMP ... - CBC. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www.cbc.ca/news/politics/rcmp-rifle-upgrades-semi-automatic-1.3400423>
- Benabdallah , B. (2018, 05). Opinion: Assault weapons should be banned in Canada. Montreal Gazette. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://montrealgazette.com/opinion/opinion-assault-weapons-should-be-banned-in-canada>
- Braga A. A., Cook P. J. (2018, 07). The Association of Firearm Caliber With Likelihood of Death From Gunshot Injury in Criminal Assaults. Jama Network. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2688536>
- Cain P. (2013, 06). Packing heat: How gun law loopholes tripled Canada's rifle magazine Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://globalnews.ca/news/619165/packing-heat-how-gun-law-loopholes-tripled-canadas-rifle-magazine-limits/>
- Cain, P. (2017, 04). After the 2015 federal election, Canadian handgun sales broke records. Global News. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://globalnews.ca/news/3356614/after-the-2015-federal-election-canadian-handgun-sales-broke-records/>
- Cotter, A. (2018, 06). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2016. Statistique Canada. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2018001/article/54980-eng.htm>
- Cukier W. (2005, 04). The Feasibility of Increased Restrictions on the Civilian Possession of Récupérée le 08, 2018, à partir de <http://guncontrol.ca/wp-content/uploads/2015/03/wpMAW.pdf>
- David, J. (2017, 11). Homicide in Canada, 2016. Statistique Canada. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54879-eng.htm>
- Ervin, Wyatt, Harel, Hanson, (2012, 06). Relevant Testimony Regarding Sales Records. Polysesouvient. Récupérée le 08, 2018, à partir de http://polysesouvient.ca/Documents/MINU_12_06_20_Testimony_Ledgers.pdf
- Fraser E. (2018, 08). Local musician, 2 police officers ID'd as 3 of 4 Fredericton ... - CBC. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/brookside-drive-fredericton-police-1.4780396>
- Gendarmerie royale du Canada (2017, 05). Rapport du commissaire aux armes à feu de 2016 | Gendarmerie Récupérée le 08, 2018, à partir de <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/rapport-du-commissaire-aux-armes-a-feu-2016>
- Gouverneur général en conseil. (1998, 16 septembre). Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés,

à autorisation restreinte ou sans restriction. Récupérée le 08, 2018, à partir de <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-98-462/index.html>

Naumetz, T. (2018, 06). Liberal gun bill reaches final debate in Commons ... in September. iPolitics. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://ipolitics.ca/2018/06/20/liberal-gun-bill-reaches-final-debate-in-commons-in-september/>

P. (2018, 08). Armes à feu. Libéral. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www.liberal.ca/fr/realchange/armes-a-feu/>

PolySeSouvient (2012, 06). Témoignages pertinents aux registres de vente - Polysesouvient.ca. Récupérée le 08, 2018, à partir de http://www.polysesouvient.ca/Documents/MINU_12_06_20_Temoignages_RegistresDeVente.pdf

PolySeSouvient (2014, 11). circumventing bans or restrictions on magazines ... - Polysesouvient.ca. Récupérée le 08, 2018, à partir de http://polysesouvient.ca/Documents/RAPP_14_11_28_RCMP_AutomaticFire.pdf

PolySeSouvient (2017, 05). 5/25/2017 Le Journal de Montréal - Le Journal de ... - Polysesouvient.ca. Récupérée le 08, 2018, à partir de http://www.polysesouvient.ca/Documents/ART_17_05_25_AutresFusilsDAssautEnVente_JrnlDeMtl.pdf

PolySeSouvient (2017, 11). DOCU_17_11_17_Images_armes_Dassaut_ENG. Polysesouvient. Récupérée le 08, 2018, à partir de http://polysesouvient.ca/Documents/DOCU_17_11_17_Images_armes_Dassaut_ENG.pdf

PolySeSouvient (2018, 03). Sondage pancanadien: 8 Canadiens sur 10 appuient l'interdiction des armes d'assaut incluant 63% des propriétaires d'armes. Récupéré le 08, 2018, à partir de http://polysesouvient.ca/Documents/PRSS_18_03_09_Sondage_ArmesAssaut_ControlesVentes.pdf

PolySeSouvient (2018, 06). Problématiques et recommandations en lien avec la disponibilité des armes d'assaut au Canada. Récupérée le 08, 2018, à partir de http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO_17_06_06_Demandes_ControlDesArmes_Federal_ArmesAssaut.pdf

Radio-Canada (2017, 09). Milice d'extrême droite : les élus préoccupés | ICI.Radio-Canada.ca. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1055251/milice-extreme-droite-quebec-reactions-elus>

Rana A., Mazereeuw P. (2018, 03). Liberal MPs call on cabinet to get ahead of attacks on new gun bill, as Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www.hilltimes.com/2018/03/19/liberal-mps-call-cabinet-get-ahead-attacks-gun-bill-firearms-lobby-heads-ottawa/137843>

RCMP (2016, 09). History of Firearms Control in Canada: Up to and Including the Firearms Act. Royal Canadian Mounted Police. Récupérée le 08, 2018, à partir de <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/pol-leg/hist/con-eng.htm>

Rideout, W. (2017, 09). Illegal Firearms Task Force. Polysesouvient. Récupérée 08, 2018, à partir de http://polysesouvient.ca/Documents/RAPP_17_11_27_BC_Illegal_Firearms_TaskForce_Report_Highlighted.pdf

Stone L. (2018, 07). Feds prepared to consider proposal to ban handguns, Goodale says Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-feds-prepared-to-consider-proposal-to-ban-handguns-goodale-says/>

Trudeau, J. (2015, 11). Lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (12 novembre 2015). Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada. Récupérée le 08, 2018, à partir de <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-securite-publique-et-de-la-protection-civile>